



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*La parution du présent projet de procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.*

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Saint-Théodore-d'Acton**

2019-09-09

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 09 septembre 2019, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :**

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1  
Le poste de conseiller numéro 2 est vacant  
Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3  
Monsieur **Pierre Dufort**, conseiller poste numéro 4  
Monsieur **Philippe Fortier**, conseiller poste numéro 5  
Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du Maire, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution # 19-09-138

### **1. Ouverture de la séance**

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'ouvrir la séance à 20h00.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **2. Période de réflexion**

Le maire propose une courte période de réflexion.

Résolution # 19-08-139

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 19-09-140

### **4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2019**

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2019.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **5. Trésorerie**

Résolution # 19-09-141

**Approbation de la liste des comptes du mois d'août 2019**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le rapport des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

ATTENDU qu'en vertu et conformément au règlement numéro 617-2018 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, le conseil prend acte des dépenses incompressibles (comptes payés et salaires versés) ainsi que le dépôt du rapport des contrats et des dépenses autorisées et des paiements effectués ;

ATTENDU que le secrétaire-trésorier certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées inscrites sur la liste des comptes du mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu :

QUE la liste des comptes à payer du mois d'août 2019 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 180 029,33\$ ;

QUE les dépenses incompressibles et paiements autorisées ainsi que les comptes payés avant ce jour représentant la somme de 36 079,22\$ soient ratifiées, le total des comptes du mois totalisant la somme de 216 108,55\$.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **6. Demandes de citoyens ou organismes**

Résolution # 19-09-142

#### **Cours de yoga, demande d'utilisation sans frais du chalet des loisirs**

Il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'autoriser l'utilisation sans frais du chalet des loisirs par Mme Suzanne Landry pour une fréquence maximale d'une fois par semaine jusqu'en décembre 2019. La présente autorisation est conditionnelle à ce que la responsable signe le contrat de location.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

#### **Demande de soutien dans le cadre des poursuites de la compagnie d'exploration minière Canada Carbon inc. contre la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge**

*Le conseil ne donnera pas suite à la demande d'appui de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.*

Résolution # 19-09-143

#### **Paroisse de St-Théodore, demande de renouvellement de la publicité dans le feuillet paroissial**

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu de renouveler la publicité au nom de la municipalité dans le feuillet paroissial au montant de 210,00\$ pour l'année 2019-2020.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **7. Période de questions**

*Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.*

La période de questions débute à 20h08 et se termine à 20h26. Aucun point à inscrire au procès-verbal.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

### **8. Travaux publics**

#### Dépôt du rapport mensuel des travaux publics

*Le conseil prend acte du rapport rédigé par le directeur des travaux publics.*

### **9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement**

#### Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

*Le conseil prend acte du rapport déposé.*

#### Demande au conseil

Aucune demande, aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **10. Conseil**

Résolution # 19-09-144

#### Résolution confirmant le recours aux services professionnels de Cain Lamarre

Il est proposé par le conseiller Éloi Champigny et résolu d'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre au besoin pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 19-09-145

#### Vente du lot numéro 6 266 053 du cadastre du Québec à M. Dominique Grenier et M. René Grenier (matricule numéro 48045-7560-96-9865)

ATTENDU que la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton dispose d'un terrain destiné à la construction résidentielle situé sur le 6<sup>e</sup> rang ;

ATTENDU que M. Dominique Grenier et M. René Grenier ont déposé en date du 05 septembre 2019, une promesse d'achat à la municipalité puisqu'ils désirent y acquérir un terrain ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE la Municipalité accepte de vendre à M. Dominique Grenier et M. René Grenier le lot numéro SIX MILLION DEUX CENT SOIXANTE-SIX MILLE CINQUANTE-TROIS (6 266 053) du cadastre du Québec, d'une superficie de 1 441,2 mètres carrés, au prix de 27 946,35\$ avant taxes et de 32 131,32\$ incluant les taxes applicables ;

QUE l'offre d'achat déposée par les acquéreurs soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante tout en modifiant l'article « 6 Obligation de construire et modalités » de la façon suivante :

#### *« Obligation de construire*

L'Acquéreur s'oblige à construire sur le terrain une résidence unifamiliale isolée, bifamiliale ou trifamiliale, d'une valeur minimale de ~~GENT QUARANTE-CINQ MILLE DOLLARS (145 000 \$)~~ CENT QUARANTE-VINGT-DIX MILLE DOLLARS (190 000 \$), calculé de la manière prévue à la présente offre d'achat, et à y



N° de résolution  
ou annotation

Résolution # 19-09-146

Résolution # 19-09-147

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

habiter ou la rendre habitable dans un délai de dix-huit (18) mois à compter de la signature de l'acte de vente.»

QUE le Conseil autorise le Directeur général & secrétaire-trésorier monsieur Marc Lévesque, ainsi que le maire monsieur Guy Bond, ou leurs remplaçants respectifs désignés, à être signataires pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires à la transaction (acte de vente notarié), à y ajouter toutes clauses jugées nécessaires ou modifications mineures requises, et à signer tout autre document donnant plein effet à cette résolution.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **11. Gestion & direction générale**

#### **Ajustement salariale du poste de concierge et de la sous-contractante à l'entretien ménager**

Il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu de proposer une contre-offre au taux de 18,00\$ de l'heure à la sous-contractante de l'entretien ménager (travailleuse autonome). Le taux horaire du poste de concierge sera maintenu.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **12. Loisirs et culture**

#### **Dépôt du compte-rendu du camp de jour estival 2019**

*Le conseil prend acte du compte-rendu rédigé par la coordonnatrice aux loisirs.*

### **13. Services d'hygiène**

#### **Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de juillet 2019 réalisés par la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. (Asisto)**

*Le conseil en prend acte.*

### **14. Correspondances**

*Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.*

#### **Dépôt de documents et des correspondances du mois d'août 2019**

- Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes: Élections fédérales.

*Le conseil prend acte des documents et des correspondances déposées.*

### **15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains**

#### **Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois d'août 2019**

*Le conseil en prend acte.*

#### **Proclamation de la Semaine québécoise de réduction des déchets**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que l'édition 2019 de « La Semaine québécoise de réduction des déchets », se déroulera cette année du 19 au 27 octobre ;

ATTENDU que la Municipalité juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant ;

ATTENDU qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de nos matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE la municipalité proclame la semaine du 19 au 27 octobre 2019 « La Semaine québécoise de réduction des déchets » ;

QUE tous les citoyens soient invités à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou organiques et par la gestion sécuritaire de leurs résidus domestiques dangereux.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **16. M.R.C. D'Acton**

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois de juillet 2019

*Les documents n'ayant pas encore été reçus à la municipalité, ils seront déposés à la prochaine séance de ce conseil.*

Dépôt du rôle d'évaluation foncière pour l'année 2020

*Le rôle n'ayant pas encore été reçu à la municipalité, il sera donc déposé à la prochaine séance de ce conseil.*

### **17. Sécurité publique**

Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois de juillet 2019

*Le conseil en prend acte.*

Dépôt de la facture de la quote-part milieu année 2019 du service des incendies

*Le conseil en prend acte.*

### **18. Rapports, suivi des dossiers**

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

### **19. Règlements**

Dépôt du certificat de conformité de la MRC d'Acton pour le Règlement numéro 624-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 03-468



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

*Le conseil en prend acte.*

### **20. Varia**

*Tous les membres du conseil municipal présents consentent à l'ajout des prochains sujets à l'ordre du jour. En conformité avec le deuxième alinéa de l'article 148 du Code municipal du Québec, ces sujets n'impliquent aucune documentation utile à la prise de décision.*

Résolution # 19-09-148

#### **Organisation d'un souper pour les bénévoles de la bibliothèque**

Il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu d'autoriser les dépenses afin d'organiser un souper à tous les bénévoles de la bibliothèque.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

Résolution # 19-09-149

#### **Demande de creusage du fossé de la route des Érables**

ATTENDU que la municipalité a reçu des demandes de propriétaires riverains afin de nettoyer la partie du fossé située entre le 8<sup>e</sup> rang et le 9<sup>e</sup> rang ;

ATTENDU que la route des Érables fait partie du réseau routier supérieur (route collectrice) et que sa gestion est sous sa responsabilité ;

ATTENDU que des discussions ont eu lieu en 2013 entre la municipalité, Hydro-Québec et le ministère des Transports concernant l'état des poteaux électriques situés tout près du fossé en question ;

ATTENDU que la municipalité est d'avis que les travaux requis sont techniquement supérieurs à son seuil d'intervention (exigences d'Hydro-Québec pour un plan d'étañonnement et de soutènement temporaire signé et scellé par un ingénieur) et devraient être pris en charge par le ministère des Transports du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu de demander au ministère des Transports du Québec un suivi sur le dossier de creusage du fossé de la route des Érables.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*

### **21. Période de questions**

*Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.*

La période de questions débute à 20h40 et se termine à 20h50. Aucun point à inscrire au procès-verbal.

Résolution # 19-09-150

### **22. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu de lever l'assemblée à 20h50.

*Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.*



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

\_\_\_\_\_  
Guy Bond  
Président d'assemblée  
Maire

\_\_\_\_\_  
Marc Lévesque  
Secrétaire d'assemblée  
Directeur général  
& secrétaire-trésorier

